

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
22 juin 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-huit juin à dix-huit heures,

DATE D’AFFICHAGE :
3 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Procurations : 7
- Absent : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, M. LE PORS, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. COLIN, Mme GIANNI, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme GUYADER à Mme JAFFRE, Mme PILLET à M. JOUANJEAN, M. SUPLY à Mme CELO, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à Mme LE NORMAND-BERNIER, M. RUBIANO à Mme GIANNI, Mme BOISSONNET à Mme NORMANT.

ETAIT ABSENT : M. KERYHUEL, M. MILES.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est à revoir lors de la prochaine séance.

N°05-2023 –Personnel communal – Actualisation du tableau des effectifs au 1^{er} août 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant l'information transmise aux membres du Comité Social Territorial et sous réserve de l'avis du prochain CST,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que suite à la création de plusieurs postes, conformément aux échanges dans le cadre du vote du budget 2023, et en raison de mouvements de personnel (départ en retraite), il convient d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

Ces mouvements se traduisent notamment par la suppression des postes d'origine et la création des postes sur lesquels sont nommés les agents recrutés au tableau des effectifs.

- **Création de nouveaux postes à temps complet sur les grades de nomination :**
- 1 poste d'Ingénieur territorial
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal
 - 2 postes d'agent de maîtrise

➤ **Suppression/création de postes pour les modifications de grade :**

SUPPRESSION	CREATION
1 poste Educateur Jeunes Enfants à temps complet	1 poste animateur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
1 poste d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1 poste d'adjoint administratif à temps complet
1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet	4 postes d'adjoint technique à temps complet
1 poste d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet	
2 postes d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	

Ces actualisations prendront effet à partir du 1^{er} août 2023.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver les modifications indiquées ci-dessus
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 29 juin 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

